

Utilisation du service DSN Signalement ADV- Taux PAS



Fiche Pratique – PAS : Utilisation du service Signalement ADV Taux PAS



► Contexte

Afin de **prendre en compte la situation fiscale d'un salarié sans attendre le passage d'une DSN et le retour du CRM nominatif**, il est possible d'**injecter un taux transmis par la DGFIP après dépôt d'une DSN Signalement ADV**

La demande doit être effectuée sur le mois en cours de la constitution du 1^{er} bulletin de paie.

3 situations sont concernées par la récupération du taux PAS :

1. Nouveau salarié chez un employeur déjà présent dans la base
2. La récupération d'un employeur dont les déclarations étaient gérées hors Impact emploi
3. La récupération d'un taux pas pour un salarié changeant d'employeur



Le CRM DGFIP est **reçu sous 5 jours maximum**. Le **taux** récupéré est **valide du 1er jour du mois** de la mise à disposition **jusqu'au dernier jour du mois M+1**.

► Génération d'une demande de Taux PAS

1/ Créez le contrat de travail du nouveau salarié

Saisir le numéro de contrat si celui-ci est connu. cette donnée est obligatoire dans le cadre de la reprise d'une association ou d'un salarié précédemment géré par un autre employeur :

2/ Ouvrir le menu « **Déclaration** » et cocher DSN signalement ADV

3/ Sélectionner dans choix DSN le contexte de la demande de taux :

Taux PAS Embauche :

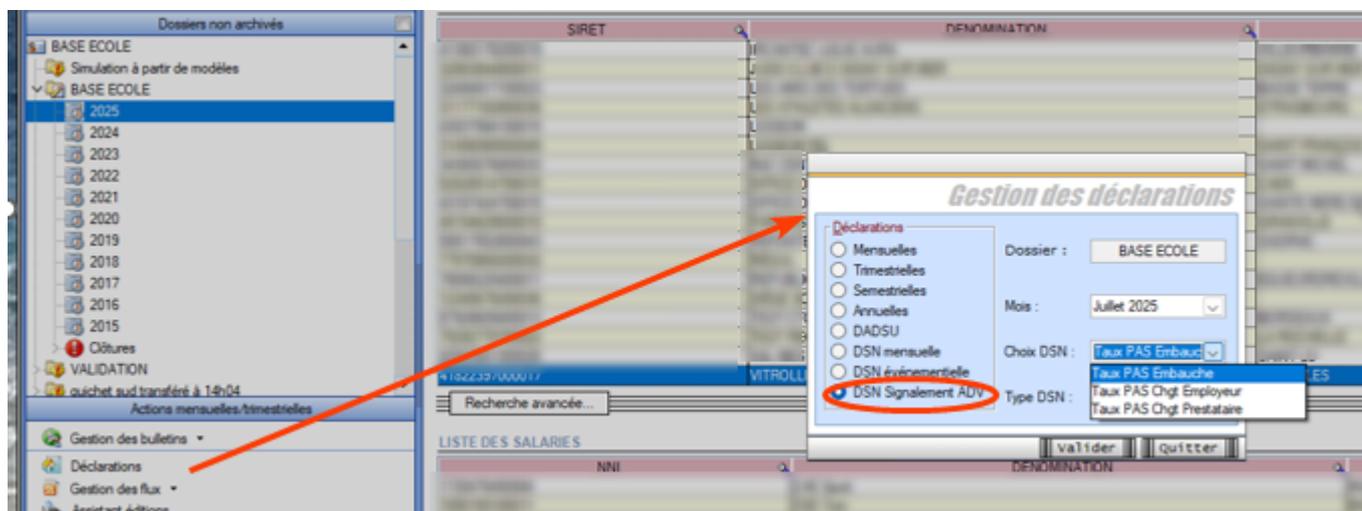
- Nouveau salarié chez un employeur

Taux PAS chgt Prestataire

- La récupération d'un employeur dont les déclarations étaient gérées hors Impact emploi

Taux PAS chgt Employeur

- La récupération d'un taux pas pour un salarié changement d'employeur



Cette sélection ouvre la fenêtre « **Signalement ADV** » « permettant la **sélection des salariés pour lesquels une demande de taux est à faire***.

1. * *Sont sélectionnables les nouveaux salariés avec un contrat saisi et pour lesquels :*
 - Aucune DSN mensuelle n'a été établie
 - Aucun taux encore valide n'est disponible dans la base de données
 - Un NIR est connu (exclusion des salariés avec un NTT)

4/ Sélectionner le salarié pour lequel effectuer le signalement,

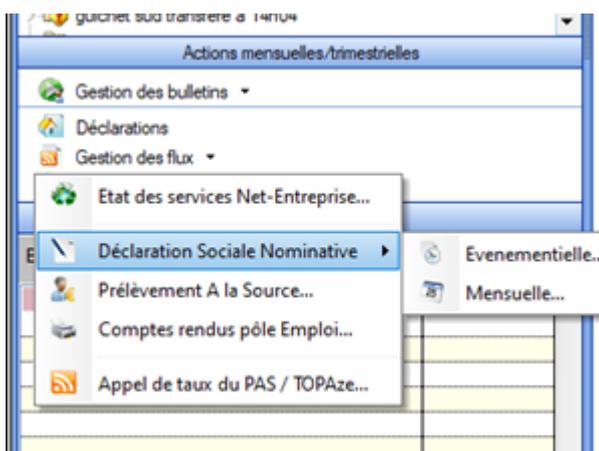
Employeurs / Salariés	Date début contrat	Date fin contrat	<input type="checkbox"/>
LEONE GRAND EST DE JARDI JUSTIN			<input type="checkbox"/>
BOUVERIE Thierry	01/06/2025	30/06/2025	<input checked="" type="checkbox"/>
BERTHOUD Jean-Marc	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
BRESCIA Eric	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
CADORE Sébastien	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
CLAVERIE Gérard	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
CLERGEY Francis	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
COQUILLAT Louis-Arthur	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
DEUMIER Yannick	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
ETIENNE Fabien	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
FISCHER Dominique	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
FLEURY Pascal	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
FOURNET Jean	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
GEORGE Thierry	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
GEORGET Valérie	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
GRANDJEAN Francis	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
HERNANDEZ Corinne	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
LAURENT Arthur	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>
LEPROVOST Yann	01/06/2025	30/06/2025	<input type="checkbox"/>

5/ Générer le (ou les) fichier(s) :

Le fichier contenant les données s'enregistre automatiquement sous « *C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dsn\evenementielle* ».

6/ Ouvrir le module Gestion des flux

7/ Sélectionner **Événementielles** au niveau de **Déclaration Sociale Nominative** :



8/ Choisir dans choix **DSN/ Nature** : Amorçage Taux PAS



9/ Déposer automatiquement les fichiers « Depôt automatique»

10/ Intégrer le taux en finalisant la GESTION DES FLUX comme pour les CRM mensuels. [Procédure d'intégration automatique des CRM](#)

Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie



Fiche Pratique – PAS : Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie

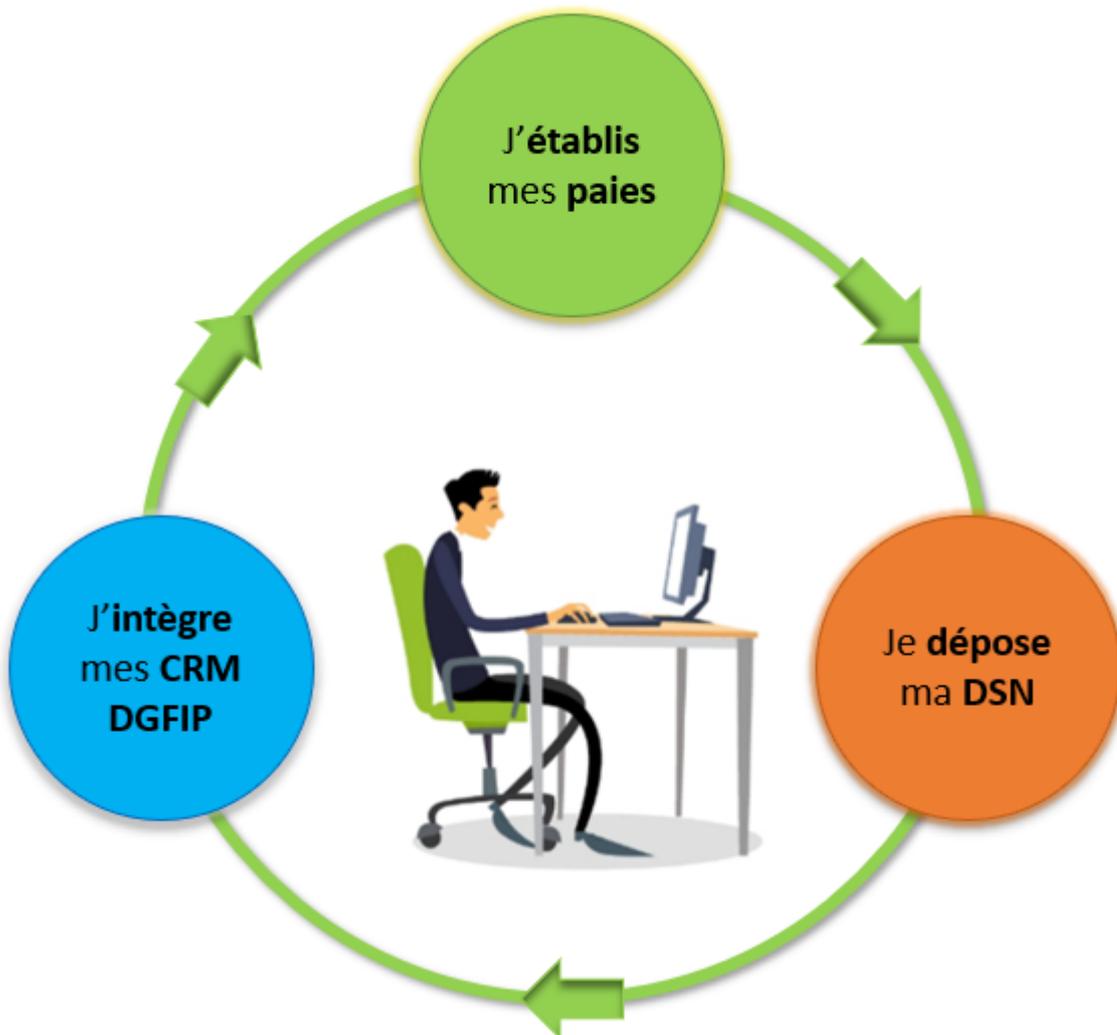


Sommaire :

- [Gestion des flux DSN / PAS : le cycle de paie](#)
- [Zoom sur... J'établis mes paies](#)
- [Zoom sur... Je dépose ma DSN](#)
- [Chronologie de mise à disposition des CRM Nominatifs et Financiers](#)

► Gestion des flux DSN / PAS : le cycle de paie

Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN/PAS, et plus généralement le cycle de paie, vous trouverez ici les schémas récapitulant les actions à effectuer chaque mois pour garantir la bonne application du dispositif PAS.



Actions à répéter chaque mois



► Zoom sur... J'établis mes paies

Contactez vos associations pour connaître les éventuelles modifications des contrats salariés



Je contacte mes associations



Je saisis mes bulletins de salaire

J'établis mes paies

Je vérifie les NIR de mes salariés



Vérifiez auprès de vos salariés les NIR en anomalie sur Net-Entreprises

Je contrôle mes SIRETs



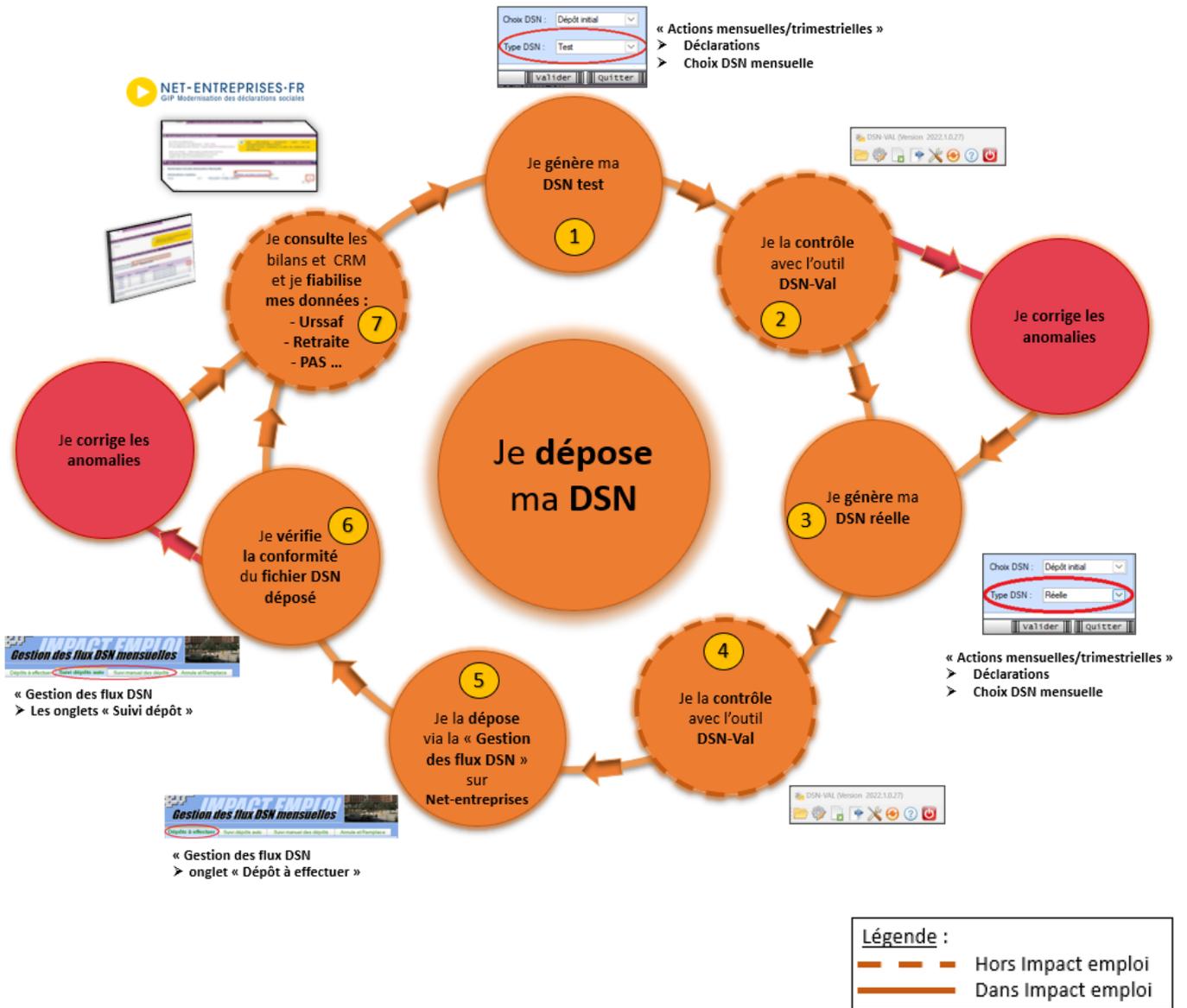
NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Outil "DSN contrôle SIRET"
« Vos services complémentaires » /
« Outils de contrôle » / « Contrôle SIRET »

Actions à répéter chaque mois



► Zoom sur... Je dépose ma DSN



Actions à répéter chaque mois

Etape	Où ?	Action
1	IEA	Je génère ma DSN Test.
2	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Test » avec l'Outil DSN-Val.
3	IEA	Je génère ma DSN Réelle.
4	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'Outil DSN-Val.
5	Net-entreprises	Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net-entreprises.
6	IEA	Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.
7	Net-entreprises	Je consulte les bilans de conformité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS..

► Chronologie de mise à disposition des CRM Nominatifs et Financiers

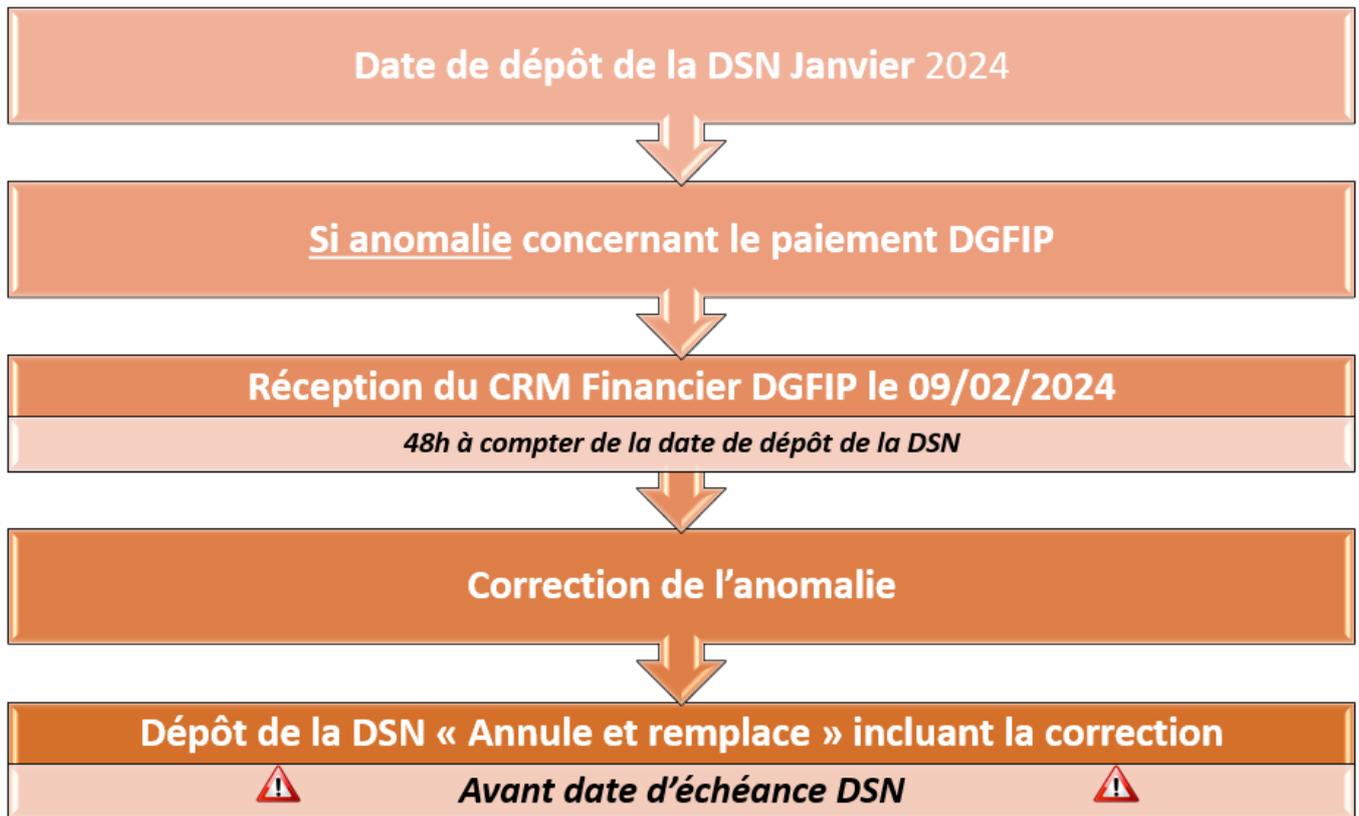


Intégration dans Impact emploi : il est nécessaire de **vérifier la disponibilité du retour (bilan/CRM)** dans Net-entreprises avant de l'intégrer dans Impact emploi.

► CRM Nominatif



► CRM Financier



► **Fiches pratiques Récupération des CRM PAS**

Pour procéder à l'intégration des CRM dans Impact emploi, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la « **Gestion des flux DSN** » .

Suivez [ce lien](#) pour découvrir les étapes de l'**intégration automatique des CRM**.

Si vous rencontrez des difficultés, une procédure d'**intégration manuelle des CRM** est disponible : [ICI](#)



[Domiciliation fiscale des DOM](#)



Fiche Pratique – Fiscalité : Domiciliation fiscale des DOM



► Contexte

Le paramétrage permettant de déterminer le barème fiscal non personnalisé à appliquer dans les DOM a évolué.



Uniquement applicable dans le cas où le taux personnalisé DGFIP ne peut être utilisé (*nouvelle embauche par exemple*).

► Application dans le logiciel

C'est la zone « *Dom. Fiscale* » de la *Fiche administrative du salarié* qui détermine désormais si le barème à appliquer au salarié est celui réservé aux départements d'outre-mer concernés ou celui réservé à la métropole.

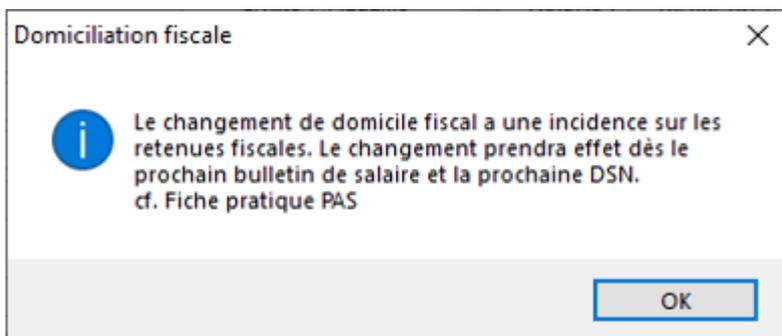
Dans l'exemple ci-dessous, le barème fiscal appliqué est celui réservé au département de la Réunion :

NNI : 17712902943 46 ... Nom : LAVELLE Prénom :
Employeur (Siret - RS) : 2349024200017 - LES AMIS DES ECOLES - Archivé : Non
Coordonnées
- Nom de naissance : LAVELLE
- Adresse :
- Adresse : 5 rue du marais
- CP / Ville : 97400 / SAINT DENIS
- Pays : RE / RÉUNION
- Tél. :
- Email :
Informations complémentaires
- Civilité : Monsieur - Né(e) le : 01/12/1977
- Lieu de naissance : CHARLEVILLE MEZIERES
- Pays de naissance : FRANCE
- Nationalité : Française
- Dom. Fiscale : RÉUNION
- Catégorie salarié :
- Date 1ère embauche :

Dans le second exemple, malgré une adresse en Guyane, le barème fiscal appliqué au salarié est celui qui concerne les personnes fiscalement domiciliées en Métropole :

NNI : 46 ... Nom : LAVELLE Prénom : Fabien
Employeur (Siret - RS) : 2349024200017 - LES AMIS DES ECOLES - Archivé : Non
Coordonnées
- Nom de naissance : LAVELLE
- Adresse :
- Adresse : 5 Lotissement le Caban
- CP / Ville : 97310 / KOUROU
- Pays : GF / GUYANE FRANÇAISE
- Tél. :
- Email :
Informations complémentaires
- Civilité : Monsieur - Né(e) le : 01/12/1977
- Lieu de naissance : Avranches
- Pays de naissance : FRANCE
- Nationalité : Française
- Dom. Fiscale : FRANCE
- Catégorie salarié :
- Date 1ère embauche :

Dans les 2 cas, une fenêtre pop'up vous informe des conséquences de votre choix en terme de domiciliation fiscale :



Nous vous conseillons d'être très vigilants sur le domicile fiscal lors de la création de nouveaux salariés, ainsi que pour les salariés déjà enregistrés dans Impact emploi. Une mauvaise saisie du domicile fiscal entraîne l'utilisation d'un mauvais barème et risque de pénaliser fiscalement le salarié.

La Retenue A la Source (RAS)



Fiche Pratique – Fiscalité : La Retenue A la Source (RAS)



Le **dispositif fiscal à appliquer** sur les salaires versés **dépend de la domiciliation fiscale du salarié**. Alors **PAS** (Prélèvement A la Source), **RAS** (Retenue A la Source) ou **aucun dispositif** ? Cette fiche pratique est là pour vous guider.

► Contexte

Les systèmes de paiement de l'impôt sur le revenu, à savoir le **PAS** et la **RAS** coexistent et **ne sont aucunement cumulatifs**.

En fonction du **statut de résident fiscal français ou non** du salarié, l'employeur doit soit :

- **Appliquer le PAS**, avec le taux transmis par la DGFIP ou à défaut un taux non personnalisé, si le bénéficiaire des revenus est **résident fiscal français** ;
- **Appliquer la RAS** prévue si le bénéficiaire des revenus est **non résident fiscal et que la convention fiscale signée entre la France et le pays de résidence du bénéficiaire l'y autorise**. Dans ce cas, même si un taux est transmis par la DGFIP via le CRM, il ne doit pas être appliqué.
- **N'appliquer aucun prélèvement ni retenue à la source** (*ni article 182A du CGI ni PAS*), et cela même si la DGFIP a transmis un taux via le CRM si la **convention fiscale signée entre le pays de résidence et la France**

prévoit **l'imposition exclusive dans le pays de résidence.**

► **PAS – Prélèvement A la source**

Si un salarié est **domicilié fiscalement en France, il est soumis à l'impôt sur le Revenu en France.**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le **Prélèvement A la Source (PAS)** est appliqué sur les revenus de source française soit en appliquant un taux transmis par la DGFIP ou à défaut un taux non personnalisé issu des grilles barèmes.

Si besoin, retrouvez ici l'[ensemble des fiches pratiques de la rubrique « Fiscalité / PAS »](#).

► **RAS – Retenue A la source**

Les associations qui utilisent le logiciel Impact Emploi Associations sont domiciliées en France.

En application des articles 182 A, 182A bis et 182 A ter du Code Général des Impôts, les **salaires de source française, versés à des individus qui ne sont pas fiscalement domiciliés en France** donnent lieu à l'application d'une **Retenue A la Source (RAS)**.

Afin d'éviter une **double imposition en France et à l'étranger**, la France a conclu des **conventions fiscales internationales** qui diffèrent selon les pays et qui fixent les règles de la retenue à la source.

Il est donc **nécessaire de se référer à chacune d'elles** pour connaître les éventuelles dispositions spécifiques et les cas d'exonération à l'application d'une retenue à la source en France. Toutes les conventions fiscales bilatérales sont consultables sur le site www.impots.gouv.fr (Accédez à la rubrique « International » puis recherchez une convention fiscale dans « Les conventions internationales »).

► [Calcul de la retenue](#)

La retenue à la source est calculée suivant **un barème de trois tranches**, auxquelles correspondent les taux de **0%, 12% et 20%**. Les limites de tranches sont, en principe, **actualisées chaque année.**

Barème 2024 :

Taux applicable	Année	Trimestre	Mois	Semaine	Jour
0 % pour la fraction de la rémunération inférieure à :	16 820	4 205 €	1 402 €	323 €	54 €
12 % pour la fraction des revenus comprise entre :	16 820 € à 48 790 €	4 205 € à 12 198 €	1 402 € à 4 066 €	323 € à 938 €	54 € à 156 €
20 % pour la fraction des revenus supérieure à	48 790 €	12 198 €	4 066 €	938 €	156 €

► Caractère libératoire de la retenue

L'employeur est tenu **d'opérer la retenue** sur le montant des sommes payées et d'en **verser le montant** au service des finances publiques du siège de son établissement **au plus tard le 15 du mois suivant le trimestre civil au cours au cours duquel a eu lieu le paiement des revenus.**

A partir du 1er janvier 2020, le **caractère libératoire de la Retenue A la Source disparaît**. Elle doit être opérée et **versée au Trésor Public quel qu'en soit le montant.**

► Régime particulier artistes et sportifs

En application de l'article 182 A bis du CGI, les artistes ([article 182 A bis du CGI](#)) et sportifs ([article 182 B du CGI](#)) sont traités selon les modalités suivantes :

- Un **taux de RAS unique de 15%** est appliqué à leurs revenus ;
- Cette retenue est **libératoire** de l'impôt sur le revenu **sur la totalité des revenus des sportifs** (*taux de 75% si les bénéficiaires résident dans un pays non coopératif selon article 238-0 A du CGI*) ;
- Pour les artistes, la retenue à la source est libératoire de l'impôt sur le revenu lorsque les sommes versées **n'excèdent pas la limite supérieure de la 1ère tranche du barème de l'impôt sur le revenu.**

La **base de la retenue à la source** est constituée par le **montant net des sommes versées**, déterminé conformément aux règles applicables en matière d'impôt sur le revenu, c'est-à-dire, après **abattement de 10% pour frais professionnels.**

Chaque employeur doit calculer la retenue à la source à appliquer après **abattement de 10%** aux revenus versés sur la période travaillée à chaque individu dont l'adresse est située à l'étranger (*information détenue par l'employeur*).

► Régime particulier des départements d'outre mer

Si l'activité de l'association est exercée dans les départements d'outre-mer, les taux de la RAS sont réduits.

Les taux de 12% et de 20% sont réduits à 8% et 14,4%. Les limites des tranches du tarif sont les mêmes dans les DOM qu'en métropole, soit :

Taux applicable	Année	Trimestre	Mois	Semaine	Jour
0 % pour la fraction de la rémunération inférieure à :	16 820	4 205 €	1 402 €	323 €	54 €
8 % pour la fraction des revenus comprise entre :	16 820 € à 48 790 €	4 205 € à 12 198 €	1 402 € à 4 066 €	323 € à 938 €	54 € à 156 €
14,4 % pour la fraction des revenus supérieure à	48 790 €	12 198 €	4 066 €	938 €	156 €

► Choix de la domiciliation fiscale pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy



Des règles spécifiques s'appliquent à ces collectivités d'outre-mer en terme de domiciliation fiscale. C'est à vous de sélectionner le bon domicile fiscal selon les règles suivantes (*Attention : informations connues au 23/10/2019, il est impératif de vérifier que ces règles sont toujours en vigueur à la signature du contrat salarié via le site des impôts*) :

Saint-Martin :

- Domicile fiscal = Saint-Martin, si la personne réside depuis 5 ans à Saint-Martin
- Domicile fiscal = France, si la personne réside depuis moins de 5 ans à Saint-Martin

Saint-Barthélemy :

- Domicile fiscal = Saint-Barthélemy, si la personne réside depuis 5 ans à Saint-Barthélemy
- Domicile fiscal = France, si la personne réside depuis moins de 5 ans à Saint-Barthélemy

Avec l'utilisation des libellés « SAINT-MARTIN » ou « SAINT-BARTHELEMY », aucune retenue à la source (RAS) ne sera appliquée.

► Reversement de la retenue

Le reversement de la retenue à la source s'effectue par l'envoi du **formulaire CERFA n°2494-SD au service des impôts des entreprises du siège de l'association** au plus tard le **15 du mois suivant** le trimestre civil au cours duquel a lieu le paiement des éléments de salaire.

Pour obtenir le formulaire, c'est [ICI](#).

► Application de la RAS dans le logiciel

► Imposition hors France et hors Dom

Le logiciel est paramétré pour appliquer automatiquement la RAS à tous les pays hors France et hors Dom pour lesquels une convention fiscale signée entre la France et le pays de résidence du bénéficiaire autorise cette retenue.

Pour activer cette fonctionnalité, il suffit de renseigner la domiciliation fiscale du salarié dans la rubrique « Dom. fiscale » de la fiche administrative du salarié.



Important : Vérifiez que la domiciliation fiscale sélectionnée pour le salarié soit correcte avant d'établir le bulletin de salaire.

Dans l'exemple ci-dessous, bien qu'habitant en France, le salarié est **fiscalement domicilié en Roumanie**. Vous devez alors sélectionner « **ROUMANIE** » dans la rubrique « **Dom. Fiscale** » de la fiche administrative du salarié :

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

IMPACT EMPLOI Fiche administrative du salarié

NNI : [XXXXXXXXXX] 09 ... Nom : MARTINEAU Prénom : []
 Employeur (Siret - RS) : [XXXXXXXXXX] - LES AMIS DE PEINE DE MISERICORDIE - Archivé : Non

Coordonnées

- Nom de naissance : []

- Adresse : 23 rue Quesnel Morinière

- Adresse : []

- CP / Ville : 50200 / COUTANCES

- Pays : FR / FRANCE

- Tél. : []

- Email : []

- Complément d'information pour résident à l'étranger : []

- Code distribution : []

Informations complémentaires

- Civilité : Madame - Né(e) le : 16/08/1979

- Lieu de naissance : BUCAREST

- Pays de naissance : ROUMANIE

- Nationalité : Française

- Dom. Fiscale : ROUMANIE

- Catégorie salarié : []

- Date 1ère embauche : []

Attribution NNI provisoire : []

NTT généré : []

Navigation

Général

Créer un salarié :

- Fiche vide

Modifier un salarié :

- Ouvrir
- Enregistrer

Gestion employeur :

- Liste des salariés

Demier contrat

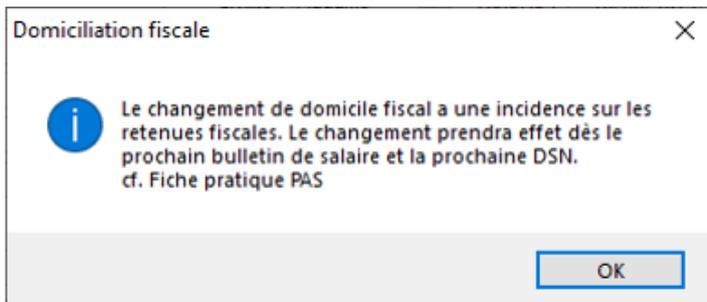
Type contrat :	Contrat unique d'insertion version CIE	Statut catégoriel :	[]
Mode calcul :	Salaires réel	Fonctionnaire :	[]
Nature contrat :	CDI	Retraite :	[]
Libelle emploi :	Employé multi-tâches	Taxe sur les salaires :	[]
Date :	du 01/06/2009 au 23/09/2014	Formation Professionnelle :	[]
Horaire mensuel :	136.5	Taxe Spécifique C	[]
		Retenue fiscale à	[]

PAYS

- PORTUGAL
- QATAR
- REUNION
- ROUMANIE**
- ROYAUME-UNI
- RUSSIE FEDERATION DE
- RWANDA
- SAHARA OCCIDENTAL
- SAINT-BARTHELEMY
- SAINT-KITTS-ET-NEVIS
- SAINT-MARIN
- SAINT-MARTIN
- SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Annuler Valider

Une fenêtre pop'up vous avertit des conséquences du choix de cette domiciliation via ce message :



Avec l'utilisation de ce libellé, une retenue à la source (RAS) sera appliquée.



L'utilisation de ce libellé est de votre responsabilité. Vous devez vous assurer que le salarié concerné relève bien d'une imposition exclusive du pays de résidence fiscale.



Important : Vérifiez que la domiciliation fiscale sélectionnée pour le salarié soit correcte avant d'établir le bulletin de salaire.

► **Ni PAS, ni RAS : Application dans le logiciel**

► **Imposition exclusive dans le pays de résidence**

Dans certains cas, une **convention fiscale signée entre le pays de résidence et la France** prévoit **l'imposition exclusive dans le pays de résidence** du salarié. Le verseur de revenus **n'opère donc ni prélèvement, ni retenue à la source**, et cela même si la DGFIP a transmis un taux via le CRM.



L'utilisation de ce libellé est de votre responsabilité. Vous devez vous assurer que le salarié concerné relève bien d'une imposition exclusive du pays de résidence fiscale.



Important : Vérifiez que la domiciliation fiscale sélectionnée pour le salarié soit correcte avant d'établir le bulletin de salaire.

Cette particularité se traduit dans le logiciel par la sélection du **libellé « PAYS DE RÉSIDENCE »** dans la liste déroulante de la rubrique « **Dom. Fiscale** » de la **Fiche administrative du salarié** :

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

IMPACT EMPLOI Fiche administrative du salarié

NNI : 1720150147020 67 ... Nom : AVEC Prénom : David
 Employeur (Siret - RS) : 51196166600019 - ASS. SANS SOUCIS - Archivé : Non

Coordonnées

- Nom de naissance : AVEC

- Adresse : 1 LE CASSEUL

- CP / Ville : 50300 / VILLE_1

- Pays : FR / FRANCE

- Tél. :

- Email :

Complément d'information pour résident à l'étranger :
- Code distribution :

Informations complémentaires

- Civilité : Monsieur - Né(e) le : 06/01/1972

- Lieu de naissance : Coutances

- Pays de naissance : FRANCE

- Nationalité : Française

- Dom. Fiscale : PAYS DE RESIDENCE

- Catégorie salarié :

- Date 1ère embauche :

Attribution NNI provisoire
NTT généré :

Navigation

Général

Créer un salarié :
Fiche vide

Modifier un salarié :
Ouvrir
Enregistrer

Gestion employeur :

Dernier contrat

Type contrat :	sans exo	Statut catégoriel :	
Mode calcul :	Salaire réel	Fonctionnaire :	
Nature contrat :	CDI	Retraite :	
Libelle emploi :	Educateur sportif	Taxe sur les salaires :	
Date :	à partir du 01/10/2013	Formation Professionnelle :	
Horaire mensuel :	40	Taxe Spécifique C	
		Retenue fiscale à	

PAYS

- OMAN
- OUGANDA
- OUZBEKISTAN
- PAKISTAN
- PALAU
- PALESTINIEN OCCUPE TERRITOIRE
- PANAMA
- PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
- PARAGUAY
- PAYS-BAS
- PAYS DE RESIDENCE**
- PHILIPPINES
- PITCAIRN

Annuler Valider

Là encore, une fenêtre pop'up vous avertit des conséquences du choix de cette domiciliation via ce message :

Domiciliation fiscale

i Le changement de domicile fiscal a une incidence sur les retenues fiscales. Le changement prendra effet dès le prochain bulletin de salaire et la prochaine DSN. cf. Fiche pratique PAS

OK

Avec l'utilisation de ce libellé, aucune retenue à la source (RAS) ne sera appliquée.

Modalités de calcul du PAS dans le cas des stagiaires et apprentis



Fiche Pratique – PAS : Modalités de calcul dans le cas des stagiaires et apprentis



Impact emploi gère automatiquement le calcul du PAS concernant les cas particuliers que sont les contrats d'apprentissage et les stagiaires.

Pour votre information, voici un document récapitulatif des modes de calculs particuliers appliqués à ces contrats.

► Contexte

Dans le cas d'un **contrat d'apprentissage ou de stage**, la **rémunération** versée à un apprenti ou un stagiaire est **exonérée d'impôt sur le revenu en deçà d'un seuil annuel correspondant au montant du SMIC annuel** (ex : seuil fixé à 17 599 € pour 2016). Ce montant est révisé chaque année.

La limite d'exonération ne donne pas lieu à proratisation, ni pour les salaires versés aux apprentis ni pour les gratifications versées aux stagiaires

Les rémunérations versées doivent donc être soumises au PAS lorsque celles-ci sont imposables, donc dépassent le seuil d'exonération.

Chaque employeur suit le cumul de revenus versés à un individu dans le cadre du contrat d'apprentissage ou de stage, **sans connaissance des revenus éventuellement versés pour la même année fiscale à ce même individu par d'autres employeurs** (l'employeur ne pouvant pas disposer d'informations de cet ordre).

► Modalités déclaratives

Les montants restant en **deçà du seuil annuel** considérés comme **non imposables** sont **mentionnés en RNF potentielle** et ne sont pas soumis au PAS.

Les montants restant **au-dessus du seuil annuel** considérés comme **imposables**, sont **mentionnés en RNF** et sont soumis au PAS.

Le mois où le seuil est atteint, les montants versés sont répartis entre **RNF et RNF potentielle** : RNF pour la partie au-dessus du seuil annuel, RNF potentielle pour la partie restant en deçà du seuil annuel. Ces informations sont portées sur un unique bloc versement.

PAS – Modalités de calcul dans le cas des contrats courts



Fiche Pratique – PAS : Modalités de calcul dans le cas des contrats courts



Impact emploi gère automatiquement le calcul du PAS concernant les cas particuliers que sont les contrats courts.

Pour votre information, voici un document récapitulatif des modes de calculs particuliers appliqués à ces contrats.

► Contexte

Pour tenir compte de l'annualité de l'impôt et pour éviter un sur-prélèvement aux **employés en CDD dont le terme initial n'excède pas deux mois**, des **modalités spécifiques** sont mises en place concernant la **détermination de**

L'assiette à soumettre au Prélèvement A la Source (PAS) pour les contrats dits « contrats courts ».

Entrent dans cette dénomination :

- Les **contrats à durée déterminée** dont le **terme initial n'excède pas 2 mois** ;
- Les **contrats de mission** dont le **terme initial n'excède pas 2 mois** ;
- Les **contrats à terme imprécis** dont la **durée minimale n'excède pas 2 mois**.

Pour les « **contrats courts** » **imposables**, le législateur a décidé qu'un **abattement d'assiette** doit être appliqué **pendant 2 mois maximum**.

Cette **notion d'abattement** s'applique **uniquement** dans le cas où le **taux personnalisé** d'un individu est **inconnu** du collecteur.

Dès que le collecteur a connaissance du taux personnalisé d'un individu, **il applique le taux personnalisé et ne pratique plus l'abattement de l'assiette**.

Pour les « **contrats courts** » **imposables**, dans le cas où l'application du **taux non personnalisé** est le **choix du contribuable**, le contrat relève de l'application de l'abattement d'assiette : le **collecteur** pratique donc **l'abattement de l'assiette**.

► **Calcul de l'abattement**

Le **montant de l'abattement d'assiette** représente la **moitié d'un SMIC net imposable** (*seuil fixé à 631€ pour 2020*).

Il est **actualisé chaque année** en fonction du montant du SMIC brut (*fixé par décret en Conseil des Ministres*) et des taux de cotisations et contributions salariales applicables à cette date.

L'abattement s'impute sur le montant net imposable (= montant déclaré à l'administration fiscale) **et non pas sur le net payé**.

A titre de simplification, le montant en vigueur au 1er janvier de l'année est utilisé pour les versements de salaire réalisés au cours de cette même année.

Utilisation du service TOPAze



Fiche Pratique – PAS : Utilisation du service TOPAze



► Contexte

Afin de **prendre en compte la situation fiscale d'un salarié sans attendre le passage d'une DSN et le retour du CRM nominatif**, il est possible d'**injecter un taux transmis par la DGFIP après demande via le service TOPAze**.

La gestion de ce service est totalement **manuelle**, que ce soit en termes de **dépôt du fichier**, que pour la **récupération et l'injection du CRM**.

Ce service concerne **uniquement les nouveaux embauchés ne disposant pas dans Impact emploi d'un taux PAS valide**. Un nouvel embauché correspond soit à un nouveau contrat salarié dans Impact emploi, soit un salarié déjà créé mais dont le taux PAS n'est plus valide (plus de 2 mois).

Ainsi **ce service n'est pas proposé dans le cas d'un salarié qui souhaite une actualisation plus rapide de son taux de PAS**.

L'utilisation de TOPAze engage l'employeur et/ou le tiers sur le fait que la demande d'un taux s'effectue **uniquement sur un contrat signé entre l'employeur et le salarié**. Il ne doit pas y avoir de recherche de taux par anticipation ou par curiosité.

La demande doit être effectuée sur le mois en cours de la constitution du 1^{er} bulletin de paie.

Le CRM TOPAze est reçu sous 5 jours maximum. Le taux récupéré est valide du 1^{er} jour du mois de la mise à disposition jusqu'au dernier jour du mois M+1.

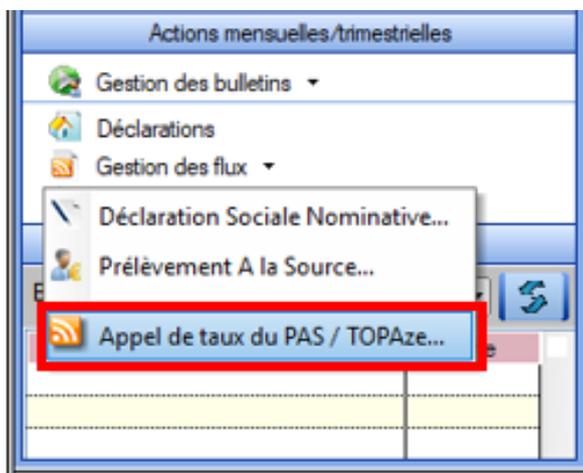


Attention : Ce service ne concerne pas la reprise d'association.

► Génération d'une demande TOPAze

— — — — — *Impact emploi association* — — — — —

- Créez le contrat de travail du nouveau salarié
- A partir du menu « **Gestion des flux** », sélectionnez « **Appel de taux du PAS / TOPAze** » :

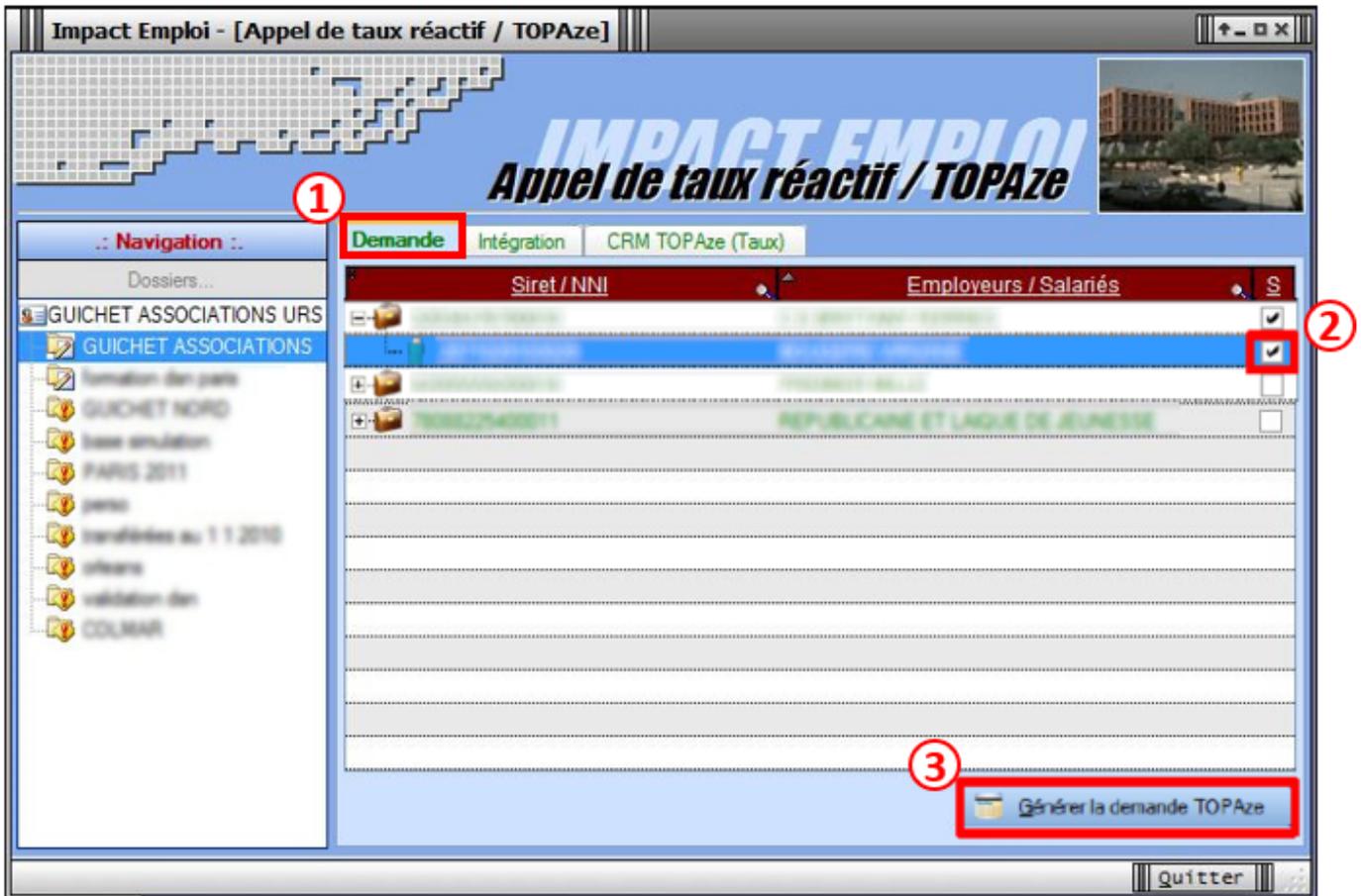


Cette option ouvre la fenêtre « **Appel de taux réactif / TOPAze** » permettant la **sélection des salariés pour lesquels une demande de taux est à faire***.

* *Sont sélectionnables les nouveaux salariés avec un contrat saisi et pour lesquels :*

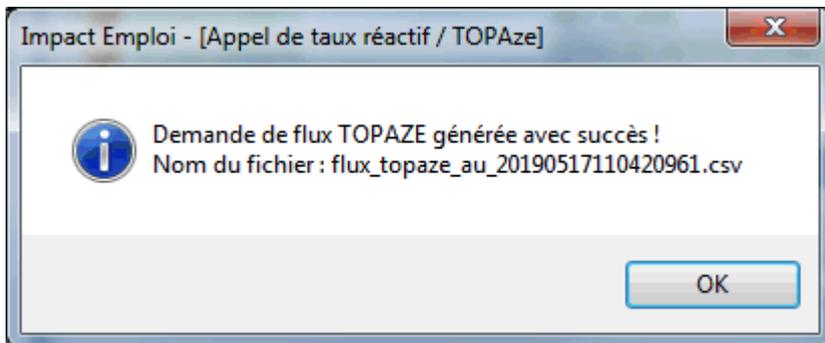
- *Aucune DSN mensuelle n'a été établie*
- *Aucun taux encore valide n'est disponible dans la base de données*
- *Un NIR est connu (exclusion des salariés avec un NTT)*

- A partir de l'onglet « **Demande** » (1), **déroulez la liste** des salariés de l'association employeur à l'aide du « + » ;
- **Sélectionnez** le salarié concerné (2) ;
- Cliquez sur « **Générer la demande TOPAze** » (3) :

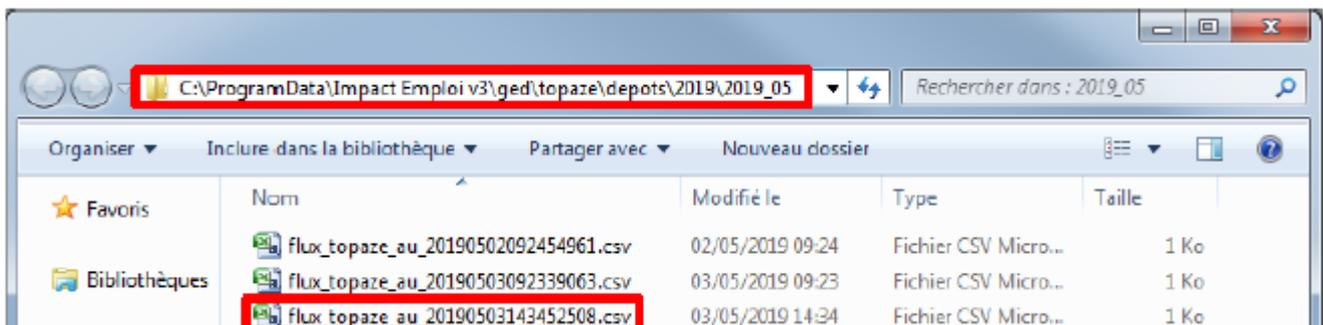


La fenêtre ci-dessous confirme la génération de la demande :

- Cliquez sur **OK** :



- Le fichier contenant les données s'enregistre automatiquement sous « *ProgramData/Impact Emploi V3/ged/topaze* » :



► Dépôt d'une demande TOPAze

— — — — — *Portail Net-Entreprises* — — — — —

- Sur la page d'accueil *Net-entreprises.fr*, cliquez sur « **Votre compte** » ;
- Renseignez vos identifiants de connexion et cliquez sur « **Je me connecte** » ;
- A partir de votre « **menu personnalisé** », rubrique « **Vos services complémentaires** », cliquez sur « **Autres services** » (1) puis « **TOPAze** » (2)

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	AC (saisie) Attestation d'assurance chômage - formulaire Et accès à l'espace Pôle emploi (non accessible aux tiers déclarants pour leurs clients et filiales)	Attestation de salaire Attestation pour le versement des indemnités journalières Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie	Compte AT/MP Compte accident du travail / maladie professionnelle Taux AT/MP, informations et détails (non accessible aux tiers déclarants pour leurs clients/filiales)
---	--	--	--

VOTRE TABLEAU DE BORD

- Vos notifications ↓
- Vos déclarations ↓

VOTRE ESPACE ENTREPRISE

- Gestion ↓
- Consultation ↓
- Demande en attente ↓

VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES

- Outils de Contrôle ↓
- Référentiels ↓
- Outils de Paramétrage ↓
- Autres services** 1 ↑
- BIS Régime général
- TOPAze** 2
- Solutions de paiement ↓
- Sites partenaires ↓

- 2 options s'offrent à vous : transmettre le fichier généré via l'onglet « **Chargement d'un fichier de demandes** » ou remplir le formulaire :

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Accueil Dépôt d'une demande Consultation des demandes

Accueil > Dépôt d'une demande **Chargement d'un fichier de demandes**
Saisie des demandes en EPI

Saisie des demandes via formulaire

Identification du déclaré

SIREN NIC

Ajouter un individu déclaré

Données obligatoires

NIR Date de naissance Jour inconnu Mois inconnu Année inconnue

Nom

Prénoms Lieu de naissance

Code département de naissance

<https://edit-topaze.net-entreprises.fr/decl/declarationFormulaire>

- Récupérez le fichier enregistré à l'étape précédente en cliquant sur « **Parcourir** » :

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Accueil Dépôt d'une demande Consultation des demandes

Accueil > Dépôt d'une demande > Chargement d'un fichier de demandes

Sélection d'un fichier de demandes

Choix du fichier: **Parcourir**

VALIDER

© 2018 GIP NRS | Information CNR | Mentions légales | Plan du site | Glossaire | Publications

Nous êtes en mode full / des infos

C:\ProgramData\Impact Emploi v3\qed\topaze\depots\2019\2019_05

Rechercher dans : 2019_05

Nom	Modifié le	Type	Taille
flux_topaze_au_20190502092454961.csv	02/05/2019 09:24	Fichier CSV Micro...	1 Ko
flux_topaze_au_20190503092339063.csv	03/05/2019 09:23	Fichier CSV Micro...	1 Ko
flux_topaze_au_20190503143452508.csv	03/05/2019 14:34	Fichier CSV Micro...	1 Ko

- Acceptez les conditions :

Message réglementaire

Je certifie que l'appel de taux de prélèvement à la source que je réalise concerne uniquement un (ou des) individu(s) de mon entreprise ou de ma structure dont le contrat d'embauche est signé, ou un (ou des) individu(s) à qui je m'apprête à verser des revenus de remplacement, à l'exclusion de toute autre personne.

Accepter les conditions



- La fenêtre de confirmation du dépôt de la demande s'affiche :

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Accueil Dépôt d'une demande Consultation des demandes

Accueil > Dépôt d'une demande > Confirmation de dépôt

Confirmation de dépôt

Fichier déposé : flux_topaze_au_20190503092339063.csv

Taille du fichier : 1 ko

Le 03/05/2019 à 11:25

2018 GIP-MDS | Information CIVIL - Mentions légales - Plan du site - Glossaire - Publications

Nos sites: gip-mds.fr | dsr-info.fr

► Suivi d'une demande TOPAze et récupération du CRM

— — — — — *Portail Net-Entreprises* — — — — —

- Une fois la demande déposée, attendre le retour du CRM nominatif sous **5 jours maximum** dans l'onglet « *Consultation des demandes* »
- Affichez les détails de la demande à l'aide du « + » :

NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Accueil Dépôt d'une demande **Consultation des demandes**

Accueil > Consultation des demandes

SIRET déclaré Nom du fichier déposé Période de dépôt

Horodatage de l'envoi Nom du fichier Accusé d'enregistrement Affichage des demandes

Horodatage de l'envoi	Nom du fichier	Accusé d'enregistrement	Affichage des demandes
Transmis le 03/05/2019 à 11h25	flux_topaze_au_20190503092339063	Validé le 03/05/2019 à 11h25	+

- Récupérez le CRM reçu à l'aide du bouton de téléchargement (3) :

Horodatage de l'envoi	Nom du fichier	Accusé d'enregistrement	Affichage des demandes
Transmis le 03/05/2019 à 11h25	flux_topaze_au_20190503092339063	Validé le 03/05/2019 à 11h25	—
Demande déposée			
1	SIRET déclaré 320 343 767 00010	Statut	Bilan de conformité CRM
Transmis le 03/05/2019 à 09h28	flux_topaze_au_20190503092337979	Validé le 03/05/2019 à 09h28	—
Demande validée			
	SIRET déclaré 320 343 767 00010	2 Statut OK	Bilan de conformité Validé le 03/05/2019 à 09h30 CRM Transmis DGFiP le 03/05/2019 à 09h47
Transmis le 26/04/2019 à 09h59	flux_topaze_au_20190426095305883	Validé le 26/04/2019 à 09h59	—
CRM TOPAze reçu			
	SIRET déclaré 420 055 592 00018	Statut OK	3 Bilan de conformité CRM CRM reçu le 26/04/2019 à 12h56
		Visualiser le CRM Télécharger le CRM	

- **Enregistrez le CRM téléchargé** sous le répertoire « **TOPAZE** » créé pour archiver les demandes et récupérer les CRM téléchargés est **classé** sous **C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged** se décompose en 2 sous dossiers : Dépôt et CRM.

Un dossier avec le mois de la demande et l'année permet de retrouver le fichier. Ainsi les chemins sont :

1/ pour les

dépôts : **C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\TOPAZE\DEPOTS\AAAA (année en cours) \AAAA (année en cours) _MM (mois de la demande)**

2/ pour les

réceptions : **C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\TOPAZE\CRM\AAAA (année en cours)\AAAA (année en cours)_MM (mois de la demande)**

Le taux peut être utilisé dès son intégration.

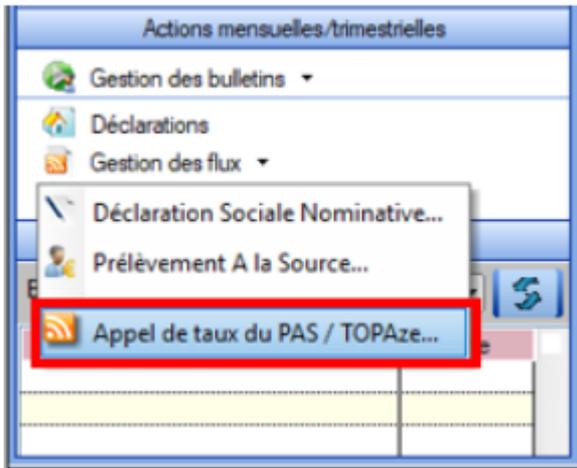
Il doit être intégré sous 2 mois si aucune DSN n'a été déposée depuis la récupération du taux. Un taux valide récupéré via la DSN prend le relais du taux récupéré par TOPAze.

La validité du taux TOPAze au sein d'impact emploi prend fin le dernier jour du 2nd mois suivant la mise à disposition (ou lorsqu'un nouveau taux est récupéré via la DSN).

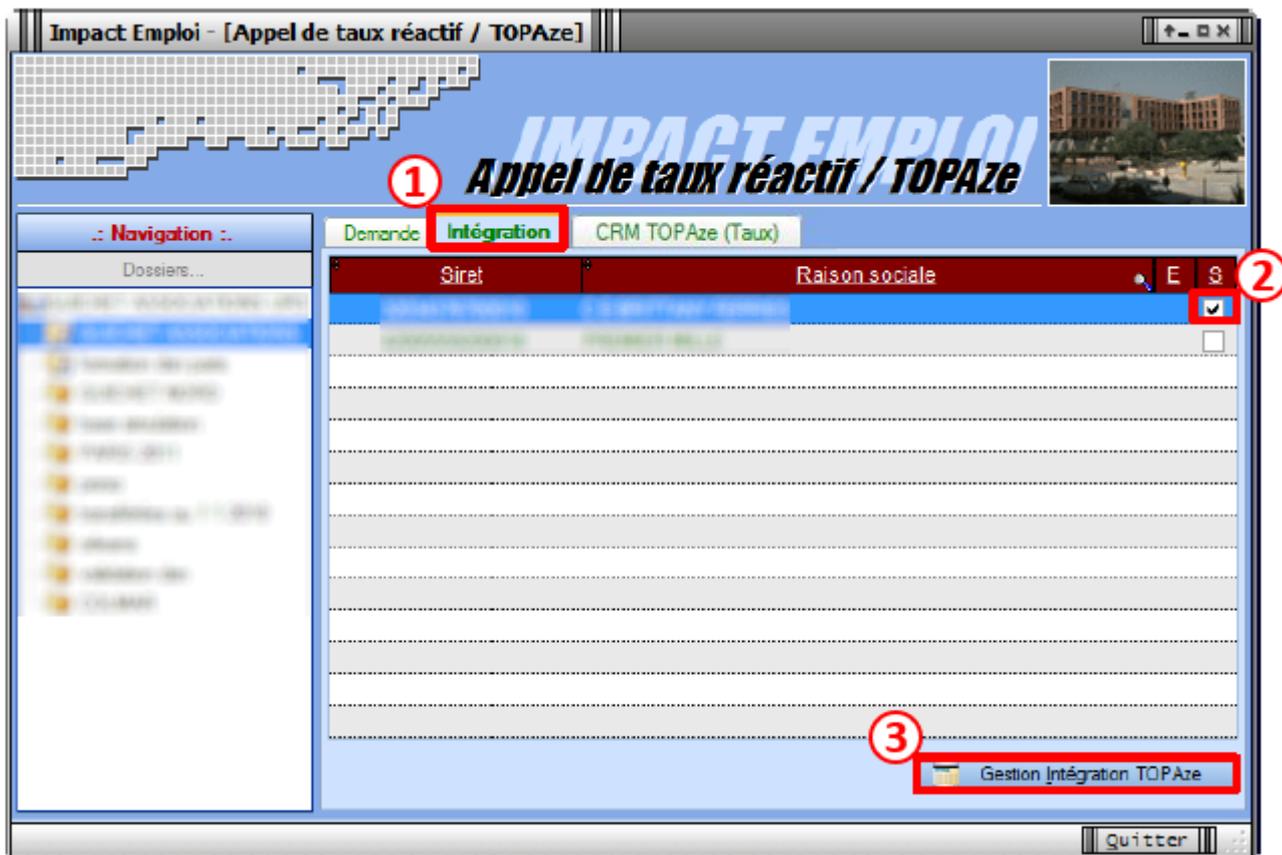
► Intégration d'un CRM TOPAze

— — — — — *Impact emploi association* — — — — —

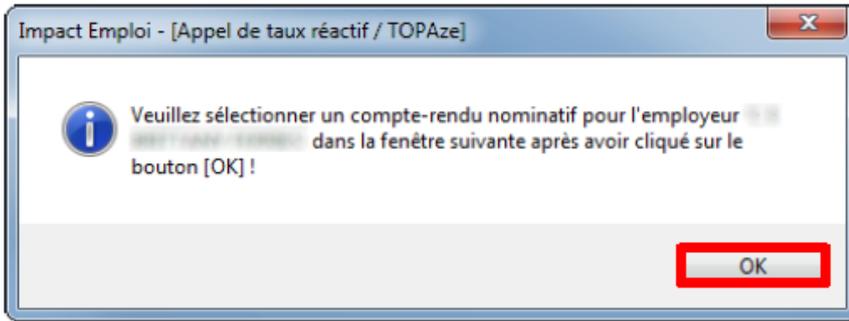
- De retour dans Impact emploi, onglet « **Gestion des flux** », cliquez sur « **Appel de taux du PAS / TOPAze...** » :



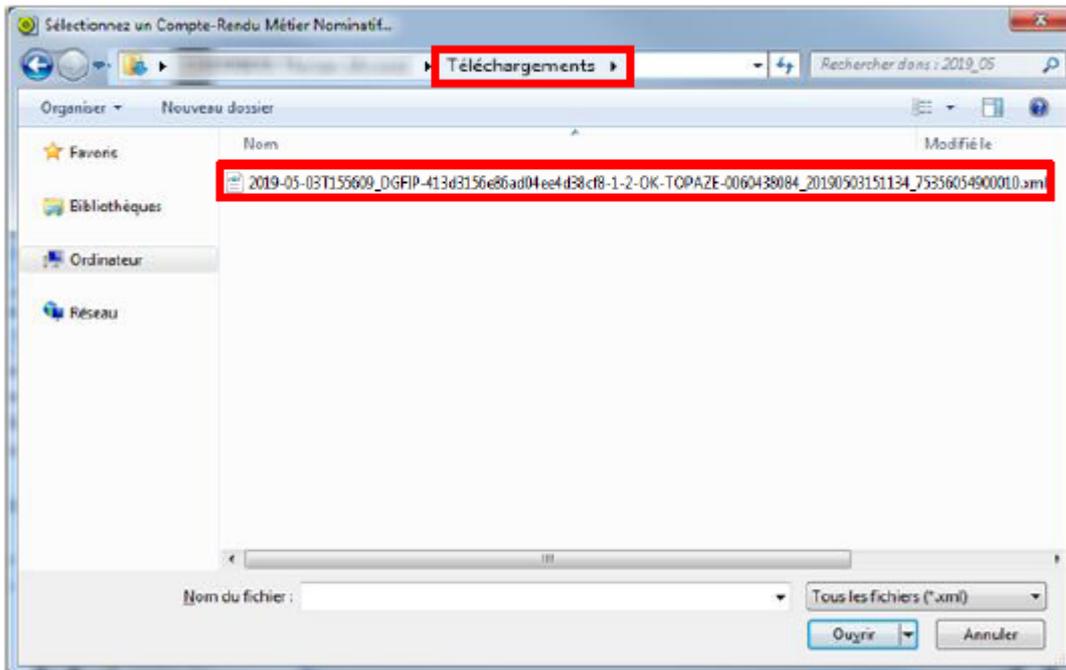
- A partir de l'onglet « **Intégration** » (1), sélectionnez le salarié concerné par le CRM TOPAze à intégrer (2) ;
- Cliquez sur « **Gestion intégration TOPAze** » (3) (Procédure identique à l'intégration manuelle des CRM. Cf fiche pratique [ICI](#)) :



- La fenêtre suivante s'affiche, cliquez sur OK :

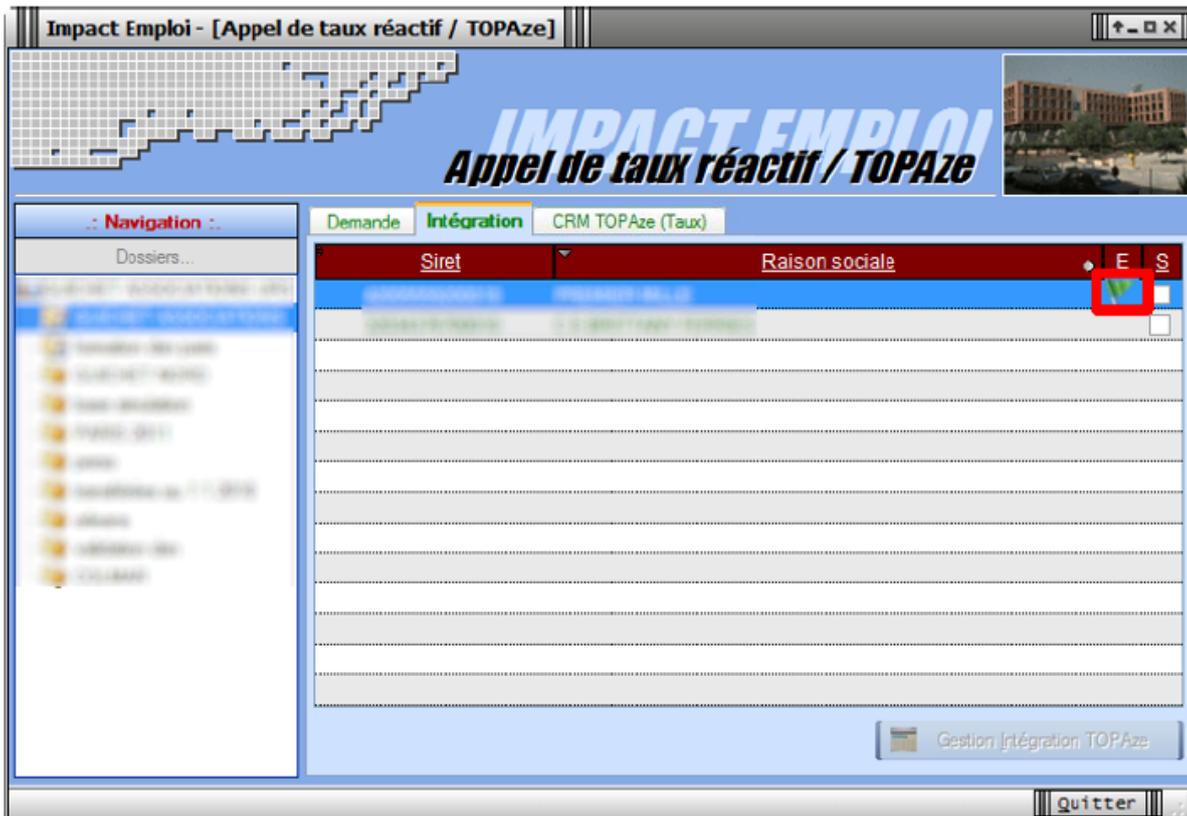


- Allez **recupérer le fichier** téléchargé précédemment
- Cliquez sur « **Ouvrir** » :



- La **fenêtre de confirmation** d'intégration s'affiche ;
- Cliquez sur « **OK** » :

Un drapeau vert confirme que la récupération du CRM via TOPAze est terminée !

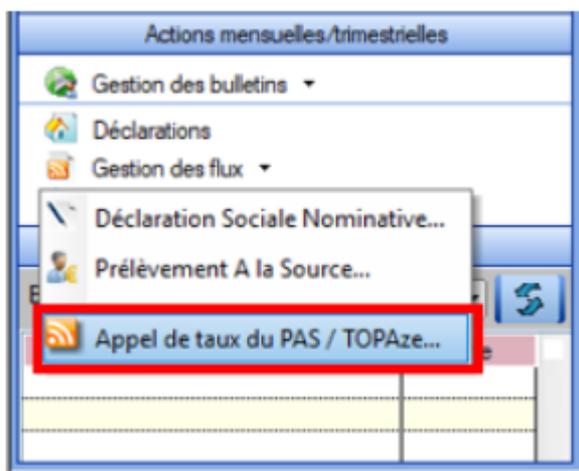


► Visualisation des taux suite à une demande TOPAze

Le point d'accès à cette fonctionnalité est l'écran « *Appel de taux réactif TOPAze* ».

Le fonctionnement des onglets est identique au fonctionnement des onglets « *CRM Nominatif (Taux)* » et « *CRM Nominatif (Anomalies)* » de la fenêtre « *Gestion des Flux PAS* ».

- Toujours à partir de l'onglet « *Gestion des flux* », cliquez sur « *Appel de taux du PAS / TOPAze...* » :



- Sélectionnez le dossier (1) ainsi que le mois concerné par la demande TOPAze (2) ;
- Puis cliquez dans l'onglet « *CRM TOPAze (Taux)* » (3) ;
- Pour afficher les taux propres à chaque salarié, **déroulez la liste à**

l'aide du « + » :

The screenshot shows the 'Impact Emploi - [Appel de taux réactif / TOPAze]' window. The main header features the 'IMPACT EMPLOI Appel de taux réactif / TOPAze' logo. Below the header, there are tabs for 'Demande', 'Intégration', and 'CRM TOPAze (Taux)', with the last one highlighted in red and circled with a '3'. A navigation menu on the left is circled with a '1' and contains items like 'GUICHET ASSOCIATIONS URS' and 'GUICHET ASSOCIATIONS'. A month dropdown menu is circled with a '2' and shows 'Mai 2019'. The main content area displays a table with columns 'Siret / NNI' and 'Employeurs / Salariés', and a 'Mois : Mai 2019' dropdown. A 'Quitter' button is visible at the bottom right.

Lien utile : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2051

Procédure d'intégration automatique des CRM



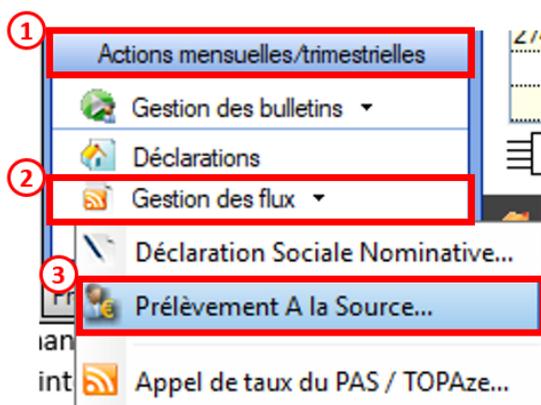
Fiche Pratique – PAS : Procédure d'intégration automatique des CRM

► Prérequis

Pour accéder à la Gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la Gestion des flux DSN.

► Procédure

- Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « **Gestion des flux** » puis « **Prélèvement A la Source** » :



La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** (1) ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné (2).
- Dans le volet « **Réception compte-rendu** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM (3).
- Cliquez enfin sur le bouton « **Intégration automatique** » (4) :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

Navigation : Réception compte-rendu Csm nominatif (Taux) Csm nominatif (Anomalies) Csm financier (Anomalies)

Dossiers...
 GUICHET ASSOCIATIONS URS
 GUICHET ASSOCIATIONS

M/A	Siret	Raison sociale	CRM	N	E
A	99999999900019	ASSOCIATION TEST			
A	31177132300016	ASAM			
A	32034375700010	C D BRITTANY FERRIES			
A	32037776700028	CE BRITTANY FERRIES			
A	32067844900011	JUDO CLUB DISIGNY SUR MER			
A	32454917100023	AAGIR			
A	33484854500019	COMITE ENTREPRISE DES C M N			
A	99999999900019	ASSOCIATION TEST 2			
A	37769804800024	LES PETITS MARMOTS			
A	37976619400010	LES LA GLENERIE			
A	40102770500026	BOY SCOUTS CLUB SAINT LOIS			
A	40229940900011	CLLAU			
A	40257709000055	CRATA			
A	40305366000011	LES POINTE DE LA HAGUE			
A	41525241000014	SOURDS DE CHERBOURG OCTEVILLE			
A	42055580000018	DOCMED MILIC			

Mois de dépôt...
 Mois : Août 2018

Intégration automatique

- Si au cours de l'intégration vous rencontrez le message ci dessous, n'en tenez pas compte, cliquez sur « OK » et continuer :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

! Au moins un bulletin de salaire a été généré pour le mois en cours avant l'intégration des CRM nominatif. Veuillez recalculer de nouveau ces bulletins.

OK

- Un autre message d'erreur peut également apparaître lors de l'intégration (voir ci-dessous), cliquez alors sur « OK » et continuez. Ensuite, quand vous vérifierez votre intégration, vous verrez sans doute des associations pour lesquelles l'intégration ne s'est pas faite alors que vous les aviez bien cochées. Il y a sans doute eu une micro coupure pendant le transfert, relancez alors l'intégration pour ces associations.

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

X Absence de source xml suite à la récupération d'un compte-rendu DSN correspondant à l'identifiant de flux : WSmaliVWBFACDSPongDgda !

OK

- Une fois l'intégration automatique réalisée, une **coche verte** apparait en bout de ligne pour signifier la bonne intégration du CRM, ainsi qu'un **drapeau vert** indiquant si le CRM Nominatif ou Financier est correct ou comporte une anomalie :

N = CRM Nominatif
F = CRM Financier

M/A	Siret	Raison sociale	CRM	N	E
A	00423331000022	J L SYNDICATS OST CHERBOURG	✓	✓	
A	01172783000036	ASAM	✓	✓	
A	03049326000109	CE BRITANNY FERRIES	✓	✓	
A	32004376700028	CE BRITANNY FERRIES	✓	✓	
A	32063844000011	JUDO CLUB D ISIGNY SUR MER	✓	✓	
A	02104917100029	ASADT	✓	✓	
A	03434054600019	COMITE ENTREPRISE DES C M N	✓	✓	
A	3428128000017	THEATRE DE L'ARLEQUIN	✓	✓	
A	01769804800024	LES PETITS MARMOTS	✓	✓	
A	07976610100010	US LA GLACERIE	✓	✓	
A	40132770500026	BOYING CLUB SAINT LOUIS	✓	✓	
A	40229840800011	CLLA	✓	✓	
A	99999999800019	ASSOCIATION TEST 2			
A	41922656600011	ES POINTE DE LA HAGHE			
A	41525241000014	SOURDS DE CHERBOURG OCTEVILLE			

Prêt... Quitter

Les DSN néant sont identifiées. Ces DSN ne contenant pas de données nominatives, il n'y a pas de retour de CRM de la part de la DGFiP.

- Dans le volet « **CRM nominatif (Taux)** », l'ensemble des associations pour lesquelles des taux ont été retournés s'affiche.
- **Pour afficher les taux** propres à chaque salarié, déroulez la liste à l'aide du « + ». Ici encore, un drapeau indique la présence ou non d'anomalie sur le CRM (dans notre cas, il n'y a pas d'anomalie) :

IMPACT EMPLOI
Gestion des flux PAS

Navigation :: Réception compte-rendu **Crm nominatif (Taux)** Crm nominatif (Anomalies) Crm financier (Anomalies)

Siret / NNI-NTT	Employeurs / Salariés
99999999800019	ASSOCIATION TEST
2890450502066	TEST François (Taux : 0,90)
2790427079013	MALHERES ETIENNE (Taux : 0,00)
1070400129154	VAUQUELLES CYRILLE (Taux : 0,00)
40132770500126	BOXING CLUB SAINT LOIR
32034278700010	CE BRITTANY FERRIES
40229040300011	CLLAV
22034076700022	CE BRITTANY FERRIES
48077564400016	CE NAVAL GROUP CHEMBOURG
49270166000017	CIS ANGLA BRURIE
10706004000003	CLIC DES MARAIS
45132686300025	CLIC OUEST POTENTIL
73326381300019	COMITE DES PECHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
20484054000010	COMITE ENTREPRISE DES C.M.A
44014730100029	CONSCIENCE HUMANITAIRE
12103027000003	DEFENSE DES ACTIVITES DE L'AMANTE
40034760000005	CRHATA

Mois de dépôt... Mois : Août 2018

Prêt... Quitter

Légende des drapeaux :

-  Réception OK : Un taux est appliqué à chaque salarié de l'association
-  Salarié pour lequel une absence de taux a été transmise par la DGFiP (Un taux barème lui sera appliqué)
-  Association pour laquelle des taux « barème » sont appliqués à certains de ses salariés
-  Absence d'information : CRM indisponible ou oubli d'intégration

- Pour consulter les anomalies, rendez-vous dans le volet « **Crm nominatif (Anomalies)** » (Dans notre cas, pas d'anomalie) :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

IMPACT EMPLOI

Gestion des flux PAS

Navigation ::
Dossiers...
GUICHET ASSOCIATIONS URS
GUICHET ASSOCIATIONS

Réception compte-rendu Crm nominatif (Taux) **Crm nominatif (Anomalies)** Crm financier (Anomalies)

Siret / NNI-NTT	Employeurs / Salariés		
6940497000000000000	IMPACT EMPLOI	✓	✓
3117710000000000000	ASAM	✓	✓
4110277000000000000	BOYNDI CLUB SAINT LOIS	✓	✓
3102447670000000000	POLE BRITANNIQUES	✓	✓
2203407670000000000	CE BRITANNIQUES	✓	✓
4007756440000000000	CE NAVAL GROUPE HERZOG	✓	✓
4327516000000000000	CE ANDELA LAURIE	✓	✓
4378063400000000000	CE DES PAYSANS	✓	✓
4319286000000000000	CLJ OUEST COTENTIN	✓	✓
4022994000000000000	CLL LAZ	✓	✓
7382038180000000000	COMITE DES PECHEURS AMATEURS GRANVILLAIS	✓	✓
3349465400000000000	COMITE ENTREPRENEUR SEMERIE	✓	✓
4701470810000000000	CONSCIENCE HUMAINITE	✓	✓
4249002700000000000	DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE	✓	✓
4085277080000000000	EPHATA	✓	✓
4052265600000000000	ES POINTE DE LA TACHE	✓	✓
7209756540000000000	FED DU F.C FRANCAIS	✓	✓

Mois de dépôt...
Mois : Août 2018

Liste des anomalies

- Si des anomalies sont détectées, l'écran ci-dessous apparaîtra :

Impact Emploi - [Gestion des flux PAS]

IMPACT EMPLOI

Gestion des flux PAS

Navigation ::
Dossiers...
GUICHET ASSOCIATIONS URS
guichet sud

Réception compte-rendu Crm nominatif (Taux) **Crm nominatif (Anomalies)** Crm financier (Anomalies)

Siret / NNI-NTT	Employeurs / Salariés		
6940497000000000000	IMPACT EMPLOI	✓	✓
3173552700000000000	VICTORIAN	✓	✓
4253602600000000000	VITTELOUPE	✓	✓
7850485200000000000	VIR SON D'HERZOG	✓	✓
3731194070000000000	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	✓	✓
3385015010000000000	CLIC DE COUTANCES	✓	✓
5052531500000000000	CLIC DE LAVRANCHIN	✓	✓
4476303000000000000	CLIC DU MORTAISIEN	✓	✓
4519216620000000000	CLIC DU PAYS ST LOIS	✓	✓
4310305000000000000	CLIC DU SUD MANCHE	✓	✓
9999999800000000000	ASSOCIATION TEST	✗	✗
289040950 0000000000000000000000	TEST Pierre (1 anomalie)	!	✗
3798788500000000000	COMITE D'ENTREPRENEUR CAH 50-1	✓	✓
3287392570000000000	COMITE D'ENTREPRENEUR CAH MANCHE	✓	✓
3300239500000000000	CULTURE LOISIRS	✓	✓
4100067200000000000	MORNE ET TUNISIEN	✓	✓
4707047000000000000	PATE BAUDOUIN	✓	✓

Mois de dépôt...
Mois : Août 2018

Liste des anomalies

Quitter

- Il convient alors de **cocher la case** face au **point d'exclamation** signalant l'anomalie pour arriver sur l'onglet « **Correction des anomalies** », puis de **corriger l'anomalie** en suivant les indications :

Impact Emploi - [Correction des anomalies]

Correction des anomalies

Nom de l'employeur: ASSOCIATION TEST Nom du salarié: TEST Pierre (1 anomalie)

Code	Catégorie	Libellé
NIR02	NON-BLOQUANT	Échec de reconnaissance de la personne par la DGFIP, à partir de l'état civil fourni et en ab

Descriptif anomalie

Code	Catégorie	Type de correction
NIR02	NON-BLOQUANT	Manuelle

Description
Échec de reconnaissance de la personne par la DGFIP, à partir de l'état civil fourni et en absence de NIR. Veuillez renseigner le NIR dès que possible.

Quitter

L'intégration automatique des CRM Nominatifs est à présent terminée !

Mise en place du télérèglement DGFIP pour le PAS / Mandat SEPA



Fiche Pratique PAS : Mise en place du télé règlement DGFIP / Mandat SEPA



Afin que le **dispositif du Prélèvement A la Source (PAS) fonctionne**, chaque **association employeur a la responsabilité de mettre en place le télé règlement auprès de la DGFIP**, à savoir :

- ▶ **Déclarer les références BIC/IBAN** du compte bancaire qui fera l'objet du prélèvement sur « impots.gouv.fr » **via leur espace professionnel**.
- ▶ **Remplir duement un mandat SEPA** autorisant la DGFIP à prélever sur le dit compte bancaire.
- ▶ Le **dater** et le **signer**.
- ▶ Le **retourner à sa banque**.
- ▶ **Remettre une copie du mandat SEPA à son tiers de confiance** pour mise à jour des données dans Impact emploi.

Attention : Les banques peuvent compter un **délai de 15 jours pour enregistrer le mandat SEPA** !

En tant que tiers de confiance, nous vous invitons donc à :

- ▶ **Vous assurer que vos associations employeurs ont bien réalisé ces démarches** pour garantir le bon fonctionnement du dispositif.
- ▶ **Vérifier que le RIB du mandat que l'association vous a transmis pour copie soit le même que celui enregistré dans Impact emploi**.

Astuce : Il vous est possible de créer un **compte « Expert » sur l'espace professionnel DGFIP** permettant de suivre les associations ayant mis en place le télé règlement, voire d'être mandaté par l'employeur pour effectuer cette démarche à leur place (Marche à suivre [ICI](#)).

Pour compléter cette procédure, retrouvez également la **fiche focus DGFIP** sur les téléprocédure et la gestion de vos comptes bancaires [ICI](#).

Gestion de l'espace professionnel DGFIP



Fiche Pratique PAS : Gestion de l'espace professionnel DGFIP

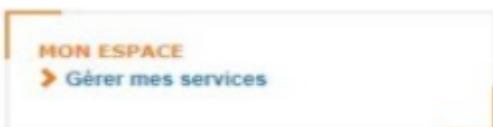


Prérequis :

Avant de procéder à cette manipulation, vous devez obtenir l'accord de l'association que vous gérez.

Procédure :

- Connectez-vous sur **votre espace professionnel DGFIP** : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>
- Cliquez sur « **Gérer mes services** » :



- Cliquez sur « **Adhérer aux services en ligne** » :



- Renseignez le **SIREN** de l'association souhaitée, puis **validez** :

Effectuer une demande de substitution

Saisie du numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent)

Veillez saisir le numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) de l'entreprise pour laquelle vous souhaitez effectuer une demande de substitution pour un service en ligne.

Entrez le numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) * : XXXXXXXXXXXX

Valider Effacer

- Cochez « **Personne mandatée** », puis validez :

Vous agissez pour le compte de cette entreprise en tant que :

Champ obligatoire

Représentant légal

Personne mandatée

Étape précédente Valider

- Cochez « **Consulter le compte fiscal** », puis validez :

(Si cette action est impossible, c'est que l'association a déjà créé son espace DGFIP)

Sélectionnez le(s) service(s) :

Services proposés*	
Désignation service	Motif de l'indisponibilité
<input type="checkbox"/> Déclarer TVA	
<input type="checkbox"/> Payer l'impôt sur les sociétés	
<input type="checkbox"/> Payer la Taxe sur les salaires	Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessaire à l'adhésion de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.
<input type="checkbox"/> Payer TVA	
<input type="checkbox"/> Payer autres impôts et taxes	
<input checked="" type="checkbox"/> Consulter le Compte fiscal	
<input type="checkbox"/> Démarches	

Vous n'aurez accès au(x) service(s) choisi(s) qu'après validation de chacune de vos demandes d'adhésion par le Service des Impôts des Entreprises compétent. Vous deviendrez alors Administrateur Titulaire du (des) service(s).

Étape précédente Effacer Valider

- Cliquez enfin sur « **Confirmer et valider la demande d'adhésion** » :

Une fois votre formulaire de demande d'adhésion validé, il ne sera plus modifiable.

Si vous souhaitez effectuer une correction, vous devrez supprimer cette demande et en formuler une nouvelle.

Étape précédente Confirmer et valider la demande d'adhésion

Pour compléter cette procédure, retrouvez la fiche focus DGFIP sur les téléprocédure et la gestion de vos comptes bancaires [ICI](#).